



DECISION DU MAIRE N° 11/2023 DU 13 AVRIL 2023

MISSION DE COORDINATION SECURITE ET PROTECTION SANTE – TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE LA VOIRIE ET TROTTOIRS RUE DE LA SOURCE ET RUE BERTHAULT - VERT LE GRAND

Le Maire de Vert-le-Grand ;

VU le Code Général des Collectivités territoriales notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 28 septembre 2020 portant délégation générale à Monsieur le Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la nécessité d'avoir une mission de coordination sécurité et protection santé dans le cadre des travaux de requalification de la voirie et des trottoirs rue de la Source et rue Berthault sur la commune de Vert le Grand ;

DECIDE

ARTICLE 1er : De signer un contrat de mission de coordination sécurité et protection santé pour les travaux de requalification de la voirie et des trottoirs rue de la Source et rue Berthault sur la commune de Vert-le-Grand avec la société ALEXI pour un montant de 1 898.00 € HT (2 277,60€ TTC).

ARTICLE 2 : La décision sera notifiée à l'intéressé.

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de 2 mois, à compter de sa publicité.

A Vert-le-Grand, le 13 avril 2023.

Le Maire,

Thierry MARAIS

